

Département de la Moselle

Commune de LIXING LES SAINT AVOLD

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

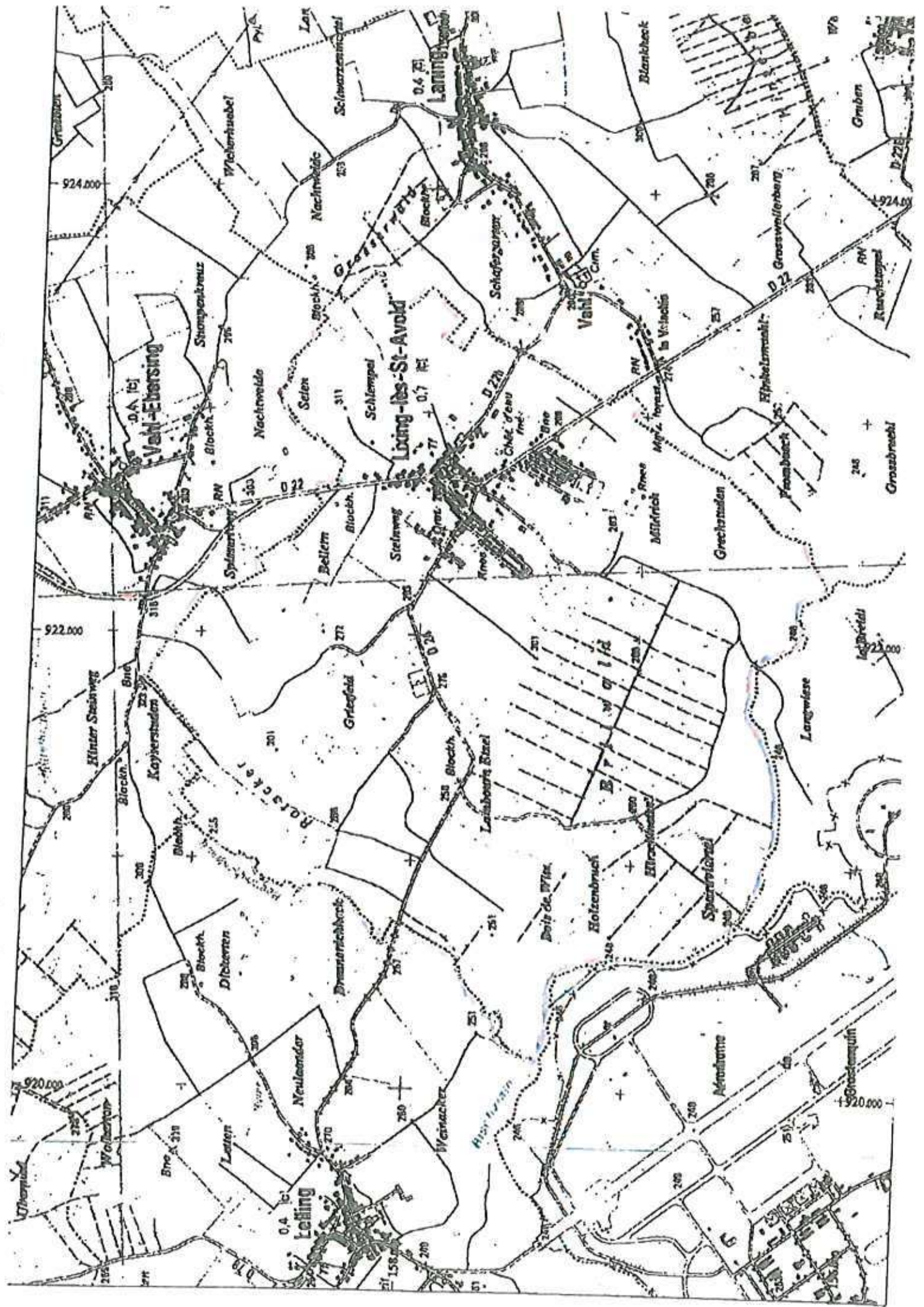
Notice explicative

Annexé à la DCM d'approbation de la révision simplifiée du PLU de LIXING LES-ST AVOLD, en date du,
Le Maire,

Août 2011

SARL AUDE 57 au capital de 8 000 €
Siège social : 56, Boulevard de Lorraine - 57500 SAINT-AVOLD
Tél. 03 87 94 60 93 - Fax: 03 87 90 81 47 - E-mail : au57@wanadoo.fr
N° SIRET : 441 399 706 00015 - Code APE : 742 C - N° TV Intracommunautaire : FR 41441399706
RCS : Sarreguemines 11 441399706 n°gestion 2002 B97 - Banque : Crédit Mutue' Saint Avold

A. Préambule



Par délibération du conseil municipal du 25 mars 2011, une révision simplifiée du PLU a été décidée, afin de faire évoluer le classement de la partie de parcelle communale n°89, S°4 de la zone A en zone 1AUe, au vu du projet de renforcement des équipements publics. Ce projet répond aux demandes de la population.

Selon l'article L123-13 du code de l'urbanisme, la procédure de révision simplifiée est utilisée si elle a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité, ou la rectification d'une erreur matérielle. Il en est de même dans le cas d'un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

En parallèle de la révision simplifiée du PLU, une procédure de modification du PLU est menée. Deux notices explicatives ont été élaborées pour présenter les points constitutifs de chaque procédure.

B. Opportunité et objectifs de la révision simplifiée du PLU de Lixing les St Avold

Un seul objet motive la révision simplifiée du PLU : au niveau des plans graphiques, la totalité de la parcelle communale n°89, S°4 sera classée en 1AUe, en vue de l'aménagement d'un city stade et d'une aire en gazon synthétique.

Les éléments constitutifs de la révision simplifiée respectent tout à fait le cadre légal imposé par le code de l'urbanisme, le projet de renforcement des équipements publics étant à caractère public et présentant un intérêt général pour la commune.

C. Présentation du point de la révision simplifiée

1.1. Intégration de la parcelle communale entière en 1AUe au droit du terrain de football

Lors de la dernière révision du PLU, seule une partie de la parcelle communale n°89, S°4 avait été inscrite en zone 2AUe, afin de prendre en compte le relief.

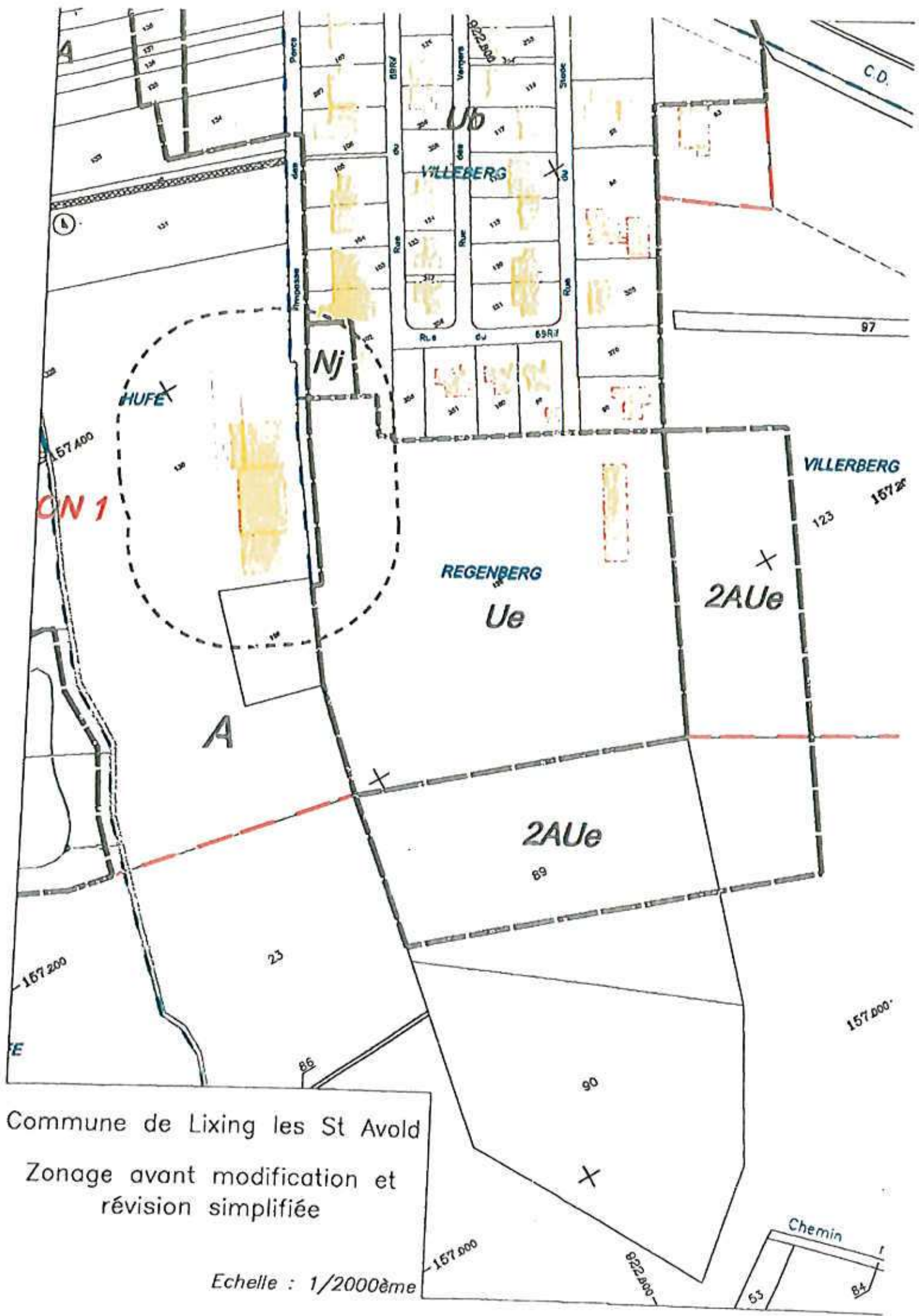
La commune désire aujourd'hui inscrire la totalité de cette parcelle en zone 1AUe, l'extension de superficie étant nécessaire à l'aménagement d'une aire en gazon synthétique et d'un city stade : le city stade abordera des dimensions de 20mx40m, avec 2 zones de jeux et un sol en gazon synthétique.

Ce projet répond à l'intérêt général de la commune. Ainsi, 41,2 ares passent du classement de zone agricole A en zone réservée aux équipements publics 1AUe.

Cette parcelle n'est pas exploitée par l'agriculture. Une exploitation agricole¹ soumise au Règlement Sanitaire Départemental (polyculture et élevage de vaches allaitantes), est présente au Nord du secteur. Les nouveaux aménagements prévus ne portent pas préjudice à cette exploitation agricole, étant à plus de 50 mètres des bâtiments d'élevage.

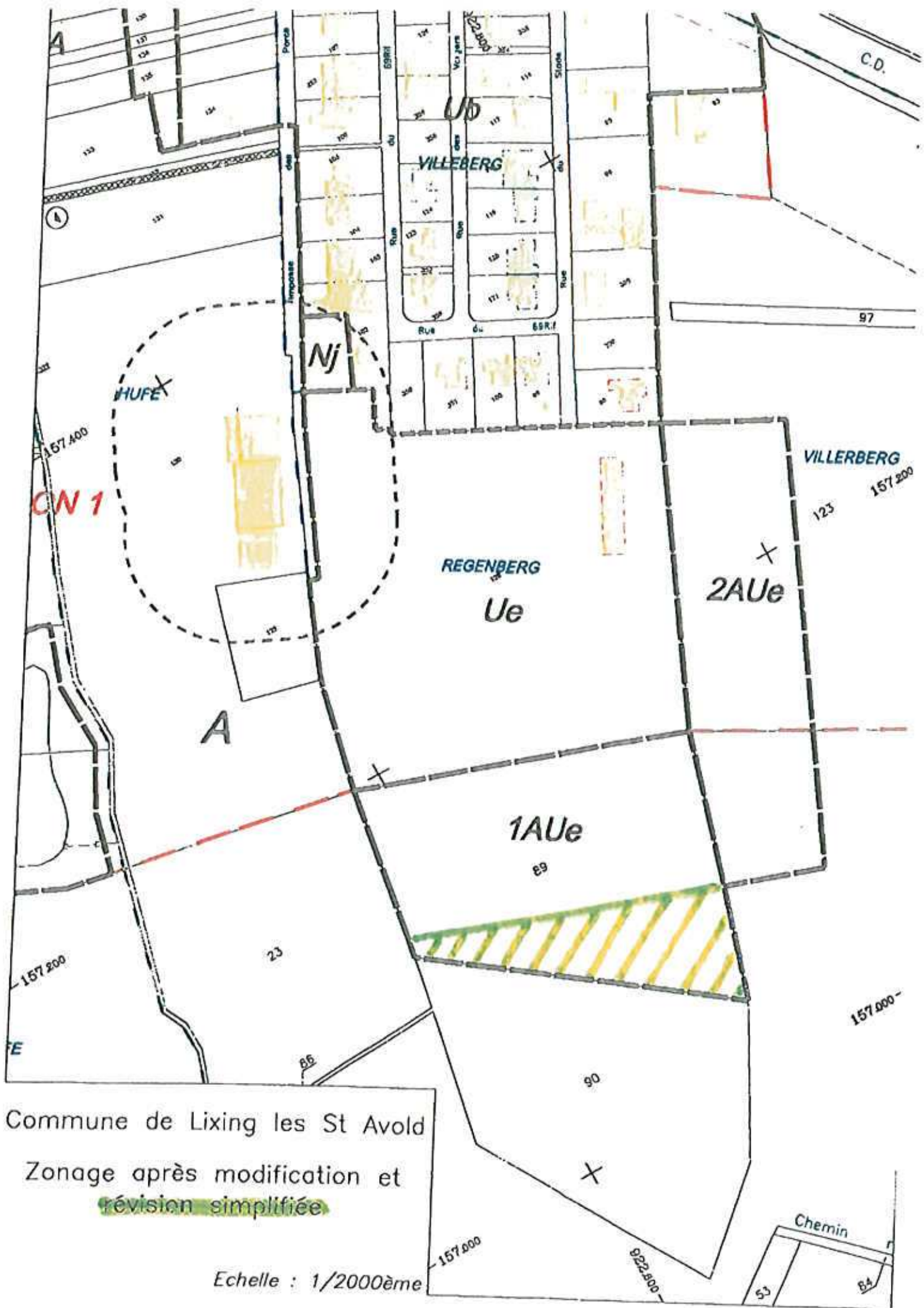
Conclusion

¹ Gaston Roemer



Commune de Lixing les St Avold
 Zonage avant modification et
 révision simplifiée

Echelle : 1/2000ème



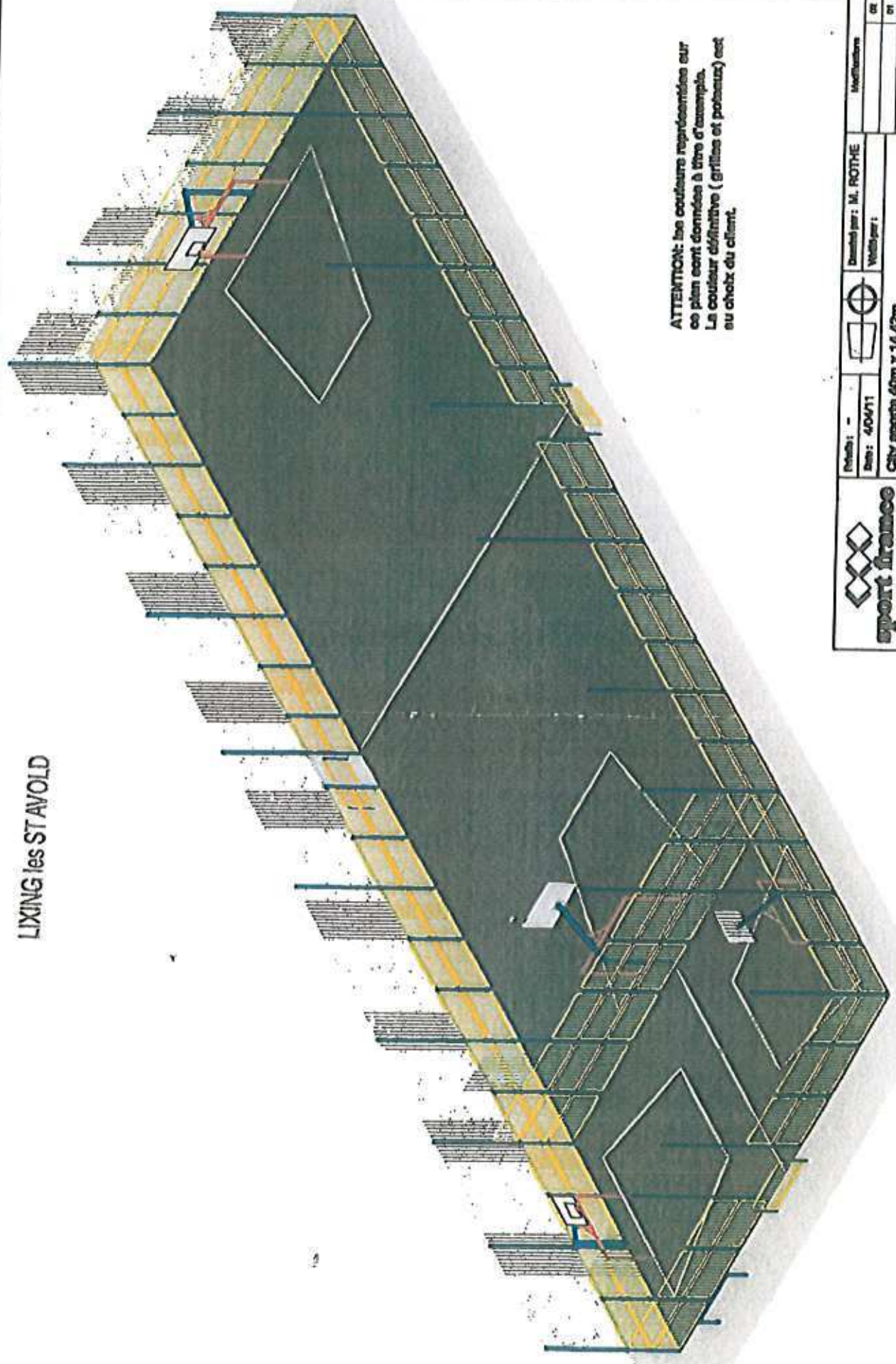
Commune de Lixing les St Avold
 Zonage après modification et
 révision simplifiée

Echelle : 1/2000ème


Le secteur du terrain de football



LIXING les ST AVOLD



ATTENTION: les coupures représentées sur ce plan sont données à titre d'exemple. Le couloir définitive (grilles et poteaux) est au choix du client.

 sport france Lieu dit "Les Murets" 60320 BORAN SUISE TEL 03 44 21 90 40 Fax 03 44 21 28 45	Dessiné par : M. ROTHE Vérifié par :	Modifications 04 03 02
	Date : 4/04/11 City sports 40m x 14,42m grilles barreautage + pare-balons Ville de LIXING LES SAINT AVOLD (67)	Ville de LIXING LES SAINT AVOLD (67)



La révision simplifiée du PLU de Lixing les St Avoird a consisté en l'intégration en zone 1AUe d'une superficie de 41.2 ares préalablement classée en zone A. Au total, avec la modification graphique, ce sont 1.45 Ha qui passent de zones A ou 2AUe en zone 1AUe.

L'objet de la révision simplifiée du PLU respecte les fondements légaux de la procédure, sans remise en cause de l'esprit du PADD et sans risques de nuisances.

Les plans de zonage seront seuls affectés par la révision simplifiée du PLU.